

ADVINI : Cessation et Mise en œuvre d'un Contrat de Liquidité avec NATIXIS ODDO BHF

Paris, le 5 mai 2025,

En date du 30 avril 2025, ADVINI a mis fin au contrat de liquidité confié à INVEST SECURITIES.

A la date de résiliation de ce contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 21 361 titres
- 38 254,74 euros

ADVINI (Code ISIN : FR0000053043, Mnémonique : ALAVI), annonce confier à NATIXIS ODDO BHF SCA, à compter du 5 mai 2025 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires.

Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

Ce contrat a pour objet l'animation par ODDO BHF SCA de l'action ADVINI sur le marché d'Euronext Growth à Paris.

Les moyens affectés à sa mise en œuvre sont de :

- 21 361 titres
- 38 254,74 euros

Ce nouveau contrat pourra être suspendu :

- Dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021
- en cas cotation de l'action en dehors des seuils d'intervention autorisés par l'Assemblée Générale de la Société ;
- Ou, à la demande de ADVINI, sous sa responsabilité.

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié par ADVINI à tout moment et sans préavis, ou par NATIXIS ODDO BHF SCA avec un préavis de deux semaines.